Les moins de 25 ans à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère



LES « CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE » traitent de la thématique du mal-logement en Isère et des problématiques qui la traversent telles que l'accès et le maintien au logement, ou encore la précarité des ménages. Cette année les cahiers abordent ces enjeux sous le prisme de la crise sanitaire, au regard des inégalités de logement qu'elle a révélées et des impacts qu'elle a eus sur la fragilisation économique des ménages.

7 cahiers sont publiés en décembre 2020 dans le cadre de l'événement partenarial « Loger les plus vulnérables en Isère » :

- Cahier 1 : « Loger les plus vulnérables en Isère : des chiffres clés pour mieux comprendre »
- Cahier 2 : « Le sans-abrisme à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 3 : « L'hébergement d'urgence à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 4 : « Les ménages aux ressources fragiles à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 5 : « Les moins de 25 ans à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 6 : « Le système territorial de réponses à la crise sanitaire et sociale en Isère »
- Cahier 7 : « Loger les plus vulnérables en Isère : retour sur une semaine de webinaires »

Le présent cahier, « Les moins de 25 ans à l'épreuve de la crise sanitaire et sociale en Isère » analyse la précarisation des mois de 25 ans suite au premier confinement, en s'appuyant sur les témoignages et les chiffres partagés par les acteurs locaux intervenant auprès de ce public en Isère.

Ce cahier a été réalisé par l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement

LES AUTEURS: Chloë Mollard, Anissa Ghiouane

RELECTEURS ET CONSEILS : René Ballain, Arthur Lhuissier, Roselyne Blin, Andrée Demon, Elisabeth Paccard, Michelle Daran, Bernard Duru, Bernard Hofmann

MISE-EN-PAGE : Observatoire de l'Hébergement et du logement avec le soutien d'Anne-Laure Navarro (service communication)

CREDIT PHOTOS: couverture par Un Toit Pour Tous, opération d'acquisition-amélioration d'UTPT Développement, à Sassenage.

Avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION4
LES JEUNES EN EMPLOI PRECAIRES, GRANDS OUBLIES DE LA CRISE ?
UNE CRISE TEMOIN DES LIMITES DES AIDES FINANCIERES DESTINEES AUX JEUNES7
I. DES AIDES PONCTUELLES LIMITEES POUR FAIRE FACE A LA CRISE ET REUSSIR A SE MAINTENIR DANS SON LOGEMENT 7 II. L'IMPORTANCE D'UN MINIMUM SOCIAL POUR ACCEDER A UN LOGEMENT
CONCLUSION - QUELLES SOLUTIONS POUR L'AVENIR ?

INTRODUCTION

Alors que pour l'heure, les indicateurs généraux de la précarité observés à l'échelle locale traduisent encore faiblement les effets de la crise sanitaire et sociale tels qu'on pouvait les imaginer¹, la précarisation des moins de 25 ans est quant à elle d'ores et déjà visible, notamment à travers une hausse des demandes d'aides financières. Deux principales raisons peuvent expliquer cela : d'une part, les jeunes sont plus concernés que les autres par des emplois précaires et ont donc été moins couverts que le reste de la population par les mesures de chômage partiel, et d'autre part, ils ne bénéficient pas d'un revenu minimum tel que le RSA et se sont parfois retrouvés sans aucune ressource pour faire face à leur perte d'emploi.

LES JEUNES EN EMPLOIS PRECAIRES, GRANDS OUBLIES DE LA CRISE ?

Avant la crise sanitaire et sociale, les jeunes étaient déjà la frange de la population la plus fragile sur le marché de l'emploi, avec de forts taux de chômage (20% pour les moins de 25 ans contre 8% sur l'ensemble de la population française²), de sous-emploi³ (9% contre 5% pour l'ensemble de la population) et d'emplois précaires (8% des moins de 25 ans en emploi sont intérimaires et 29% en CDD contre respectivement 3% et 11% de la population française⁴). Cette précarité de l'emploi, renforcée par le fait que de nombreux jeunes sont à la fois étudiants et en emploi à temps-partiel pour pouvoir subvenir à leurs besoins (selon une enquête de 2015, 45% des étudiants ont un emploi, et 21% ont un revenu d'activité indispensable à leur survie⁵), se traduit par un taux de pauvreté élevé avec 19% des moins de 25 ans vivant sous le seuil de pauvreté⁶ quand cela ne concerne que 11% de la population départementale.

1. Statut des personnes en emploi en 2018

	Ensemble	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Personnes en emploi (en milliers)	27 122	13 091	14 031	2 274	16 549	7 922
Part (en % de l'emploi total)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Non-salariés	11,7	8,4	14,8	2,4	10,5	15,2
Salariés	88,3	91,6	85,2	97,6	89,4	84,7
Personnes en emploi salarié (en milliers)	23 954	11 993	11 961	2 218	14 805	6 715
Part (en % de l'emploi salarié)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Intérimaires	3,0	1,8	4,1	8,2	2,8	1,5
Apprentis	1,8	1,3	2,3	17,6	0,3	0,0
Contrats à durée déterminée	10,5	12,6	8,4	29,2	9,9	5,7
Emplois à durée indéterminée	84,7	84,2	85,2	45,0	87,0	92,7

Champ: France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2018.

Source : Insee 2018

https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4182895/ecrt19-f1-4-emploi.pdf

DECEMBRE 2020

¹ Stabilité voire baisse du nombre d'aide financières facultatives demandées au CCAS de Grenoble (Pôle d'Observation sociale du CCAS) et un taux d'impayés de loyer dans le parc social qui, bien qu'en hausse, reste moins élevé que ce que les acteurs présageaient

https://www.insee.fr/fr/statistiques/2532173#tableau-figure1
 « le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :
 Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ; Elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou mauvais

temps. » (INSEE) https://www.insee.fr/fr/statistiques/2432294 https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4182895/ecrt19-f1-4-emploi.pdf

⁵ http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/01/OVE_Infos_30_activite_remuneree_042015.pdf

⁶ Seuil à 60% du revenu médian en Isère

Des étudiants également impactés par la crise au travers des contrats précaires qui complétaient leur budget

Les étudiants dont les ressources mensuelles se basaient sur une activité rémunérée figurent également parmi les populations les plus impactées par la crise. En effet, eux aussi occupent très souvent des emplois précaires susceptibles d'avoir été arrêtés durant le confinement : selon un rapport de la DARES, en 2017, 1/3 des étudiants actifs occupait un CDD et 37% avaient un contrat d'intérim (contre 29% et 8% de l'ensemble des moins de 25 ans)⁷. Si l'on peut supposer qu'une partie d'entre eux a pu se reposer sur des solidarités familiales durant le confinement et ainsi souffrir en moindre mesure d'une perte d'emploi, pour les autres le confinement a pu être synonyme d'un basculement dans la pauvreté – sur la base d'une enquête auprès de 40 991 étudiants, l'OVE estimait en 2015 que 21% des étudiants avait un revenu d'activité indispensable à leur survie⁸.

Durant le confinement, une enquête a été réalisée par l'OVE de l'université Grenoble-Alpes auprès de 11 152 étudiants (soit 20% de l'ensemble des étudiants de l'UGA)⁹. Ce travail a révélé de fortes disparités entre étudiants français et internationaux : alors que 13% de l'ensemble des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés économiques liées à la période de confinement suite à des pertes de salaires ou de gratifications de stage, cette situation a touché 35% des étudiants internationaux répondants¹⁰. Cette fragilité suite à la crise s'explique par la plus grande dépendance de ces derniers à un revenu d'activité : un rapport de l'OVE de 2015 indiquait que 8% des étudiants internationaux en activité avaient un emploi très concurrent au suivi de leurs études (c'est-à-dire une activité exercée depuis plus de 6 mois et avec un temps d'activité supérieur à un temps partiel), sans lequel ils n'auraient pas les moyens de vivre, alors que cela ne concerne que 3% des étudiants français¹¹.

Cet ensemble d'indicateurs qui faisait déjà l'enjeu de préoccupations depuis de nombreuses années, nous alerte d'autant plus aujourd'hui que nous savons que les personnes en contrat précaire sont souvent passées aux travers des mailles du filet de protection déployé par le gouvernement pour contenir les impacts de la crise.

Si pendant le confinement 85% de la population française en emploi était en CDI et a ainsi pu bénéficier sans difficulté des mesures de chômage partiel prises par le gouvernement, cela ne concernait que 45% des moins de 25 ans, auxquels s'ajoutent 18% de jeunes en apprentissage, également éligibles à cette aide. Cependant, pour les 37% restant, le confinement a pu être synonyme d'une perte d'emploi et donc de ressources, à fortiori pour ceux qui étaient en intérim ou en CDD avec une fin de contrat prévu au printemps, qui n'avaient pas encore ouvert de droits au chômage et qui pouvaient difficilement retrouver un emploi dans le contexte sanitaire et économique du printemps et de l'été 2020. Ce difficile retour vers l'emploi a notamment été observé auprès des étudiants qui financent leur année d'étude par un emploi saisonnier et qui cet été ont fait face à une raréfaction de ce type d'offres dans les secteurs d'activités qui les emploient habituellement et qui figurent parmi les plus touchés par la crise (tourisme, restauration, spectacle etc).

Aussi, si les effets de la crise restent encore peu visibles à travers les indicateurs de précarité de la population générale, ils se traduisent en revanche pour les jeunes à travers une hausse des demandes d'aides financières et d'inscription dans des parcours d'accès à l'emploi. A la Mission Locale de Grenoble, le constat est sans équivoque avec +150% de demandes d'aides financières liées au parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi

⁷ https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-046.pdf

⁸ http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/01/OVE_Infos_30_activite_remuneree_042015.pdf

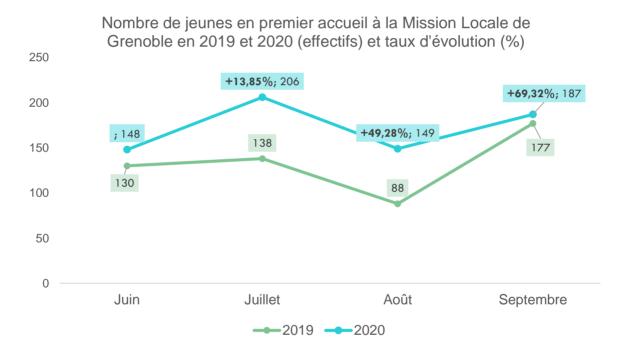
⁹https://campus.univ-grenoble-alpes.fr/enquete-sur-les-conditions-de-vie-etudiante-pendant-le-confinement-842621.htm?RH=10073944119512821

¹⁰ Une enquête réalisée par l'OVE à l'échelle nationale auprès de 6 000 étudiants durant le confinement indique des chiffres plus inquiétants encore. Selon ses résultats, ce serait 58% des étudiants qui auraient arrêté, réduit, ou changé d'activité rémunérée, et 33% auraient rencontré des difficultés financières (47% pour les internationaux).

¹¹ http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/01/OVE_Infos_30_activite_remuneree_042015.pdf

et l'autonomie (PACEA¹²), et +22% de demandes d'aides d'urgence (FAJU¹³)¹⁴. Au niveau du service social du CROUS la précarisation des étudiants se ressent également depuis mars avec un nombre important de jeunes ayant perdu leur emploi ou leur stage et donc les ressources sur lesquelles se basait leur budget. Depuis la rentrée scolaire de septembre, cette précarisation se maintient avec notamment l'arrivée d'un nouveau public d'étudiants qui sollicite pour la première fois les services sociaux car les ressources de leur famille ont été impactées par le confinement et qu'ils ne sont plus en mesure (ou en moindre mesure) de les soutenir économiquement. Ainsi, sur l'académie de Grenoble, les sollicitations des étudiants ont plus que doublé depuis le 17 mars faisant passer le nombre de demandes auprès des services sociaux à 11 000 sur l'année universitaire 2019-2020 contre habituellement 7 400 demandes annuelles.

Les difficultés rencontrées par les moins de 25 ans depuis la crise se traduisent également à Grenoble par une hausse du nombre de nouveaux jeunes reçus en premier accueil à la Mission Locale depuis le dé-confinement, avec les mois de juillet et septembre les plus importants en volume depuis 3 ans, alors que ces dernières années et le début d'année 2020 avaient été marqués par une baisse du chômage et des perspectives d'insertion plutôt favorables pour les jeunes selon le directeur adjoint de la Mission locale grenobloise.



Si le profil des nouveaux jeunes inscrits à la Mission Locale ne varie pas des précédentes années, ces derniers se distinguent en revanche par des difficultés économiques et des problématiques de logement accrues et

¹² Le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) constitue le cadre dans lequel les jeunes de 16 à 25 ans sont accompagnés une mission locale. Il est financé par l'Etat. Ce parcours d'accompagnement dure jusqu'à 24 mois et il est conditionné à un diagnostic préalable réalisé par le conseiller. Dans le cadre du PACEA, le jeune accompagné peut bénéficier d'une allocation ponctuelle pour soutenir sa démarche d'insertion, s'il ne bénéficie d'aucune autre ressource. https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/pacea

¹³ Le Fond d'aide aux jeunes d'urgence (FAJU) est une aide financière attribuée dans les 72heures à un jeune qui fait face « à un besoin urgent principalement alimentaire, d'hébergement ou de transport pour lequel une réponse rapide est nécessaire ». Le montant maximum de l'aide est de 170 euros par demande. Cette aide est financée par le département de l'Isère.

¹⁴ Concernant le nombre d'aides d'urgence demandées (FAJU), cette augmentation est propre à la ville de Grenoble. A l'échelle de la métropole, on observe une hausse de 10% par rapport à 2019, mais celle-ci, déjà initiée en Janvier et Février, est pour l'heure difficilement imputable à la crise et pourrait traduire plus largement une précarisation des jeunes qui était déjà à l'œuvre avant le confinement.

auxquelles cette association destinée aux moins de 25 ans peine à répondre au regard de la saturation renforcée depuis la crise des dispositifs d'hébergement habituellement mobilisés (hébergement d'urgence, FJT et CHRS)¹⁵.

UNE CRISE TEMOIN DES LIMITES DES AIDES FINANCIERES DESTINEES AUX JEUNES

I. Des aides ponctuelles limitées pour faire face à la crise et réussir à se maintenir dans son logement

Pour la catégorie de jeunes ne vivant plus au domicile familial, les pertes de ressources induites par la période de confinement ont impacté leurs capacités à se maintenir dans un logement. Selon la Mission locale de Grenoble, des jeunes accompagnés ont été contraints de quitter leur logement quand bien même la trêve hivernale puis les préconisations ministérielles relayées par la préfecture de l'Isère limitaient les expulsions. Pour ceux qui étaient suivis par un travailleur social, des FAJU, fond d'aides d'urgences à destination des jeunes, ont pu être mobilisés pour empêcher cela.

« Nous on a pu être en lien avec des jeunes qui habituellement vivent d'intérim, qui ont un petit appart, et là ça a été la chute totale, et du coup appart- comment je fais pour payer mon loyer ? enfin la panique quoi, et du coup ils se sont mis en lien effectivement avec nous, moi j'ai fait des FAJU hein, voilà il faut maintenir dans le logement parce que sinon ça va être la cata quoi. » Educatrice spécialisée auprès des jeunes

D'un montant de 170 euros maximum, attribué jusqu'à 4 fois par an, le FAJU a pour objectif de répondre ponctuellement à une difficulté. Si cette aide, qui a l'avantage d'être débloquée dans les 72h, a pu participer en urgence au maintien dans le logement de certains jeunes, elle n'est en revanche pas adaptée pour répondre dans la durée aux pertes de revenus qu'ont pu connaître les moins de 25 ans non couverts par le chômage ni par le chômage partiel durant le confinement. Cela se traduit par la récurrence de FAJU demandés par un même jeune, une répétition qui semble s'être renforcée depuis la crise sanitaire du fait des moindres perspectives d'insertion dans l'emploi – même s'il n'y a pas d'analyse quantitative qui permette de l'affirmer pour l'instant.

« A la sortie du confinement, y a eu un certain nombre de situations pour lequel le jeune était avait une projection, était dans un contexte où il avait un cdd qui pouvait aboutir sur quelque chose à plus long terme, il était engagé dans des démarches qui effectivement ont été stoppées, des situations pour lesquelles on a eu un peu quand même une augmentation en fin de confinement (...) c'est vrai que, notamment en cette fin d'année en tout cas, on fait de plus en plus le tour des jeunes qui nous ont mobilisés trois ou quatre fois et qui, en termes de débouchés, de démarches vis-à-vis de l'emploi, ça a abouti peut être un peu moins qu'avant » Service d'instruction des FAJU

7

¹⁵ Les hébergements d'urgence sont attribués par le SIAO via le 115. Les foyers jeunes travailleurs (FJT) sont des hébergements à destination des jeunes de 16 à 30 ans et les modalités d'attribution dépendent de chaque foyer. Les centres d'hébergement de réinsertion sociale (CHRS) sont des hébergements pouvant avoir des places dites « d'urgence » ou « d'insertion ». Une enquête réalisée par la DRESS en 2004 indiquait que les jeunes de moins de 25 ans représentaient un quart du public accueilli sur des places de CHRS Urgence. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/l-hebergement-d-urgence-dans-les-chrs

Les services sociaux du Crous constatent également les limites des aides financières à caractère ponctuel pour venir en aide durablement aux étudiants précarisés par la crise. Compte tenu de l'absence d'un dispositif adapté pour répondre à ces difficultés économiques, ils présagent l'inscription de ces fragilités dans le temps :

« Je pense que cette année ça va être- que ça va continuer à ce rythme-là, et ce que je peux dire c'est qu'il y a pas de dispositif qu'on puisse solliciter aujourd'hui pour de jeunes étudiants, c'est que du ponctuel. » Crous de l'Académie de Grenoble

Les autres aides financières destinées aux jeunes, telles que le Fond d'aide aux jeunes (FAJ) et l'allocation mobilisable dans le cadre du PACEA sont elles aussi peu adaptées pour pallier les effets de la crise sur l'emploi des jeunes puisqu'elles ne peuvent que répondre ponctuellement à « un besoin spécifique afin d'aider le jeune dans le cadre de son insertion socio-professionnelle »¹⁶ et supposent ainsi qu'il soit déjà accompagné par un professionnel.

Le panel d'aide à destination des jeunes permet donc, soit de répondre en urgence mais ponctuellement à une situation de grande précarité, soit de soutenir les jeunes dans les dépenses liées à leur parcours d'insertion. En d'autres termes, aucune de ces aides n'a vocation à assurer un revenu minimum aux jeunes – y compris la Garantie Jeune qui est limitée dans le temps et conditionnée elle aussi à un parcours d'insertion (voir plus loin) – et si elles ont pu être mobilisées ponctuellement par des professionnels pour répondre à des situations d'urgence rencontrées par les jeunes accompagnés durant la crise, elles restent inadaptées pour pallier les pertes d'emploi et de revenus générées depuis le confinement.

Au-delà de l'inadéquation des aides existantes pour faire face à la crise, se pose en outre la question de l'accès à ces aides. En effet, sur le territoire grenoblois, l'accès à un référent social de secteur est problématique pour certaines catégories de populations, notamment pour les personnes privées de domicile personnel et pour les jeunes : les premiers n'ayant pas de secteur attitré car sans-domicile, et les seconds étant renvoyés vers les services associatifs qui leurs sont destinés. Pourtant, la demande de recours à certaines aides financières auxquelles ont droit les moins de 25 ans, au même titre que le reste de la population, doit exclusivement être formulée par un travailleur social et devient ainsi difficilement accessible pour ces deux catégories de population figurant pourtant parmi les plus précaires.

Les jeunes hébergés chez un tiers durant le confinement

Les FAJU ont également pu être mobilisés par les travailleurs sociaux pour aider les jeunes privés de domicile personnel à se maintenir dans des hébergements chez un tiers pour lesquels ils étaient tenus de participer financièrement.

« On a pas mal aidé pour les hébergements chez les tiers, pour que ça tienne (Q : oui, vous avez fait quoi ?) pendant le confinement ? bah des FAJU hein, des FAJU, des fonds d'aide aux jeunes d'urgence pour qu'ils puissent participer à l'alimentation, voilà, ouais c'était important de pouvoir les mettre, fin qu'ils restent à l'abri quoi » Travailleur social Que l'aide ait été monétaire ou non, des techniques consistant à maintenir les personnes privées de domicile personnel dans des hébergements chez un tiers ont souvent été évoquées par des travailleurs sociaux durant le confinement, soulignant « l'alternative à la rue » que constituait à leurs yeux l'hébergement chez un particulier durant cette période. Cependant cela n'a pas toujours suffi pour les personnes qui faisaient face à des conditions de cohabitation difficiles. Ainsi la Mission Locale rapporte le cas de plusieurs jeunes ayant quitté leur

https://www.grenoblealpesmetropole.fr/cms_viewFile.php?idtf=3068&path=Guide-de-procedures-unique-du-Fonds-d-aide-aux-jeunes.pdf

hébergement pendant ou après le confinement du fait des conflits, voire des violences auxquels ils s'exposaient au sein du logement.

II. L'importance d'un minimum social pour accéder à un logement

Les situations de perte de logement consécutives à la crise sont d'autant plus préoccupantes que le retour vers le logement des jeunes est problématique en l'absence d'un droit à bénéficier d'un minimum social tel que le RSA. Il convient en effet de souligner que ce revenu accordé sans condition d'insertion aux plus de 25 ans constitue aujourd'hui une ressource primordiale pour l'accès au logement des ménages les plus précaires (en Isère en 2019, 12% des attributions de logement social concernaient un ménage au RSA). Ce revenu de solidarité est d'ailleurs un élément clé de la réussite de la politique du Logement d'abord qui promeut une insertion par le logement (avant une insertion par l'emploi). Sans étendre son bénéfice aux moins de 25 ans, les politiques publiques laissent donc aux portes du logement les jeunes les plus en difficulté.

Alors que la Garantie Jeune est souvent présentée comme étant le pendant du RSA pour les moins de 25 ans en ce qu'elle leur permet de bénéficier de 490 euros par mois, elle ne répond en réalité ni aux mêmes objectifs, ni au même fonctionnement. Contrairement au RSA, la Garantie jeune n'a pas la vocation d'un minimum social mais bien celle d'être un soutien à l'insertion professionnelle des jeunes. Aussi, son octroi est conditionné à l'engagement du bénéficiaire dans un parcours d'accompagnement renforcé par une Mission locale et peut être suspendu dès lors que cet engagement est rompu. Tournée vers l'emploi, la Garantie Jeune ouvre donc droit à des ressources seulement le temps de l'insertion du bénéficiaire, dans la limite d'un an, avec la possibilité d'une prolongation de 6 mois sous conditions. En conséquence, l'objectif d'insertion de la Garantie jeune se complique dès lors que le jeune accompagné cumule, en plus d'une absence de formation et d'emploi, un ensemble d'autres problématiques qui implique une temporalité de soutien plus longue.

« En fait c'est délicat parce que on aurait tendance à les amener vers la garantie jeune rapidement pour qu'ils aient des ressources, que du coup on puisse travailler la question du logement, et qu'ils soient plus dans la rue, mais si on la travaille trop rapidement ça veut dire qu'on va tout travailler en même temps, et l'insertion et la santé et (rire) l'administratif et du coup c'est beaucoup trop pour eux, et travailler toutes ces questions-là pour une seule personne c'est super lourd. Et du coup, ou ça pète, ou sur les un an on est pas arrivé à travailler la totalité donc y a pas d'emploi à la sortie et y a pas de ressources (...) il faut [que la personne] aille trouver du boulot sinon c'est retour à la rue. C'est super délicat » **Travailleur social**

Finalement, bien que destiné aux jeunes les plus précaires (puisque parmi ses critères figure celui d'être sans ressource, y compris sans soutien financier familial), ce dispositif se trouve précisément en difficulté pour aider à l'insertion de ce public qui est confronté à de multiples problématiques devant être traitées avant ou en même temps que celle de l'insertion professionnelle et suppose dès lors un accompagnement social et financier audelà de la durée proposée actuellement (à savoir un an, avec la possibilité d'une prolongation de 6 mois sous conditions).

CONCLUSION - QUELLES SOLUTIONS POUR L'AVENIR ?

De par leur situation vis-à-vis de l'emploi et leur inéligibilité au RSA, les jeunes figurent parmi les populations les plus touchées par la crise. Pourtant, pendant le confinement, aucune mesure n'a été prise au niveau national à destination des jeunes ayant perdu leur emploi, se retrouvant sans ressource et sans possibilité de bénéficier du RSA. A titre d'exemple, aucune directive n'avait été donnée aux Missions Locales pour prolonger les droits à la Garantie Jeune jusqu'au dé-confinement sur le modèle de ce qui a pu être fait pour les allocations chômage compte tenu des difficultés d'un retour à l'emploi durant le printemps 2020. Si certaines Missions Locales ont décidé de façon autonome de prolonger ces droits, il importe de souligner l'oubli dont ces jeunes ont fait l'objet à l'échelle nationale. Le constat est partagé pour le public étudiant. Bien que le budget alloué aux aides financières ponctuelles du Crous a été « augmenté autant que de besoin » dès le début du confinement présageant une hausse des difficultés, les acteurs des services sociaux regrettent qu'il n'y ait pas eu de dispositif spécifique mis en place durant le confinement pour répondre de manière adaptée à cette précarisation. En effet, l'allocation pour perte d'emploi ou de stage n'est apparue qu'en juin, laissant les jeunes concernés sans ressource durant plusieurs mois.

« Cette allocation ce qu'il faut quand même noter c'est que nous on y a travaillé, on a alerté depuis fin mars, et qu'elle a été opérante précisément après le confinement, voilà, pendant tout ce temps c'est le service social qui a géré (...) ça veut dire que quand ils avaient cruellement besoin de moyens de subsistance, cette allocation elle fonctionnait encore pas » Crous de l'Académie de Grenoble

En outre, le caractère ponctuel et le montant de cette aide (200 euros) semblent dérisoire au regard des chiffres locaux qui alertent d'une part sur la précarisation des jeunes à travers une hausse des demandes d'aides financières d'urgence, et qui soulignent d'autre part les effets durables de cette précarisation puisque 5 mois après le dé-confinement cette demande ne faiblit pas.

« Depuis mars les équipes sont d'ailleurs éprouvées de cette réponse à faire toujours plus importante et qui va pas s'atténuer dans les semaines à venir. Y a une vraie difficulté aujourd'hui pour les jeunes étudiants. » Crous de l'Académie de Grenoble, octobre 2020

Il faudra attendre le mois d'août et le plan de relance pour que d'autres mesures de plus longs termes destinées aux jeunes apparaissent, avec d'une part des dispositifs financiers pour inciter les entreprises à embaucher cette population, notamment en contrat d'apprentissage, et d'autre part, une hausse du budget alloué aux aides financières déjà existantes afin que les Missions locales puissent accompagner plus de jeunes. Si ces mesures sont positives et répondent en partie au premier besoin identifié dans cette note, à savoir, permettre aux jeunes d'accéder plus rapidement à un emploi pérenne, elles ne remettent cependant pas en question ni les principes, ni le fonctionnement du filet de protection social tel qu'il est aujourd'hui pensé pour les jeunes. Or si les aides existantes favorisent en effet l'insertion professionnelle d'une partie de cette population, elles ne sont pas suffisantes pour soutenir durablement ceux qui ont été précarisés par la crise. Trop tournées vers l'emploi, ces aides se révèlent également inadaptées à l'insertion des jeunes cumulant de multiples fragilités.

Face à la durabilité des effets de la crise sur les jeunes et à l'efficacité limitée des aides conditionnées à une insertion socio-professionnelle auprès des jeunes les plus en difficulté, il est crucial de remettre au cœur du débat la question d'un revenu social minimum sans condition d'insertion, accessible dès 16 ans, pour offrir un premier appui aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et du logement ainsi qu'aux jeunes précarisés suite à la crise.

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL)

L'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL) est une cellule d'étude et d'observation qui intervient dans le champ de l'analyse de la précarité et des difficultés de logement. Elle fait partie de l'ensemble « Un Toit Pour Tous » qui rassemble une association œuvrant contre le mal logement, une agence immobilière à vocation sociale : Territoire AIVS®, et une société foncière : Un Toit Pour Tous Développement.



POUR EN SAVOIR PLUS

OBSERVATOIRE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

17b avenue Salvador Allende, 38 130 Echirolles

https://www.untoitpourtous.org/observatoire-de-l-hebergement-et-du-logement/

CONTACT

□ observatoire@untoitpourtous.org

① 04 76 22 66 05 / 07 84 03 92 89

Décembre 2020

Conception:

Observatoire de l'Hébergement et du Logement

LES MOINS DE 25 ANS AU TEMPS DE LA CRISE SANITAIRE ET SOCIALE EN ISERE

Les jeunes de moins de 25 ans ont été particulièrement fragilisés par la crise en raison de leur surreprésentation parmi les détenteurs de contrats précaires et donc de leur surexposition face aux risques d'une perte d'emploi. Pour ceux qui n'avaient pas de droits ouverts au chômage, cette crise a été synonyme d'une chute dans la précarité d'autant plus forte qu'ils ne pouvaient pas mobiliser le RSA pour maintenir un niveau de ressources économiques minimum, ce revenu de solidarité étant seulement accessible passés 25 ans.

A partir des chiffres et des témoignages partagés par les acteurs isérois et grenoblois intervenant auprès de ce public, ce cahier revient sur les effets économiques de cette crise sur les moins de 25 ans et les met en perspective au regard des dispositifs d'aides financières qu'ils peuvent mobiliser, en pointant leurs failles et les impacts qu'elles peuvent avoir sur l'accès au logement de cette population.

Les Cahiers de l'Observatoire

Les cahiers de l'Observatoire traitent de la thématique du mal-logement en Isère et des problématiques qui la traversent telles que l'accès et le maintien au logement, ou encore la précarité des ménages. Cette année les cahiers abordent ces enjeux sous le prisme de la crise sanitaire, au regard des inégalités de logement qu'elle a révélées et des impacts qu'elle a eus sur la fragilisation économique des ménages.